

**7982/16**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 25 mai 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 25 mai 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Décision du Conseil** portant nomination de quatre membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments

**E 11173**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 19 mai 2016  
(OR. en)**

**7982/16**

**PHARM 18  
SAN 136  
MI 227  
AGRILEG 45**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments

---

## DÉCISION (UE) 2016/... DU CONSEIL

du ...

### portant nomination de quatre membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance en ce qui concerne les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire, et instituant une Agence européenne des médicaments<sup>1</sup>, et notamment son article 65, paragraphes 1 et 4,

---

<sup>1</sup> JO L 136 du 30.4.2004, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 27 janvier 2016, la Commission, agissant conformément à l'article 65, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 726/2004, a présenté une liste de candidats issus des organisations de patients, des organisations de médecins et des organisations de vétérinaires, à désigner au conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments.
- (2) Le Parlement européen a examiné cette liste de candidats et a présenté son point de vue au Conseil le 21 avril 2016,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence européenne des médicaments pour une période de trois ans à partir du 15 juin 2016:

ORGANISATIONS DE PATIENTS	ORGANISATIONS DE MÉDECINS	ORGANISATIONS DE VÉTÉRINAIRES
M. Yann LE CAM M <sup>me</sup> Ilaria PASSARANI	M. Wolf-Dieter LUDWIG	M <sup>me</sup> Nancy DE BRIYNE

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*  
*Le président*

---